



Chaque semaine, des particuliers viennent chercher des conseils individualisés auprès des architectes et paysagistes du CAUE. Ces conseils s'adressent à une personne mais concernent en réalité une grande partie des propriétaires ou futurs maîtres d'ouvrages. Nous souhaitons ici partager ces questions, et diffuser nos conseils.

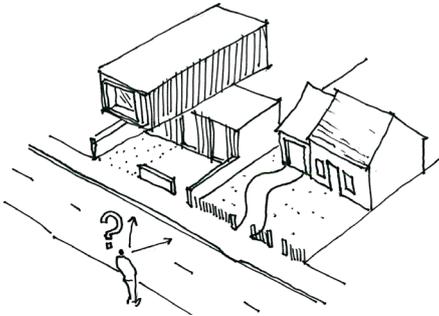
le conseil de l'architecte



LA QUESTION :

Je souhaite **construire une maison de 150 m²** de surface plancher. Un architecte est obligatoire. **Comment trouver un architecte**, comment se passe sa mission, combien cela va-t-il me coûter ?

Trouver un architecte



Trouver un architecte dans votre région peut s'assimiler à trouver un médecin. Les pages jaunes en sont pleines, mais il faut surtout trouver chaussure à votre pied.

Nous vous suggérons quelques pistes :

L'Ordre des Architectes a mis en place **un site internet** qui invite les architectes à publier quelques références, leurs coordonnées et le type de mission pour lesquelles ils sont spécialisés.

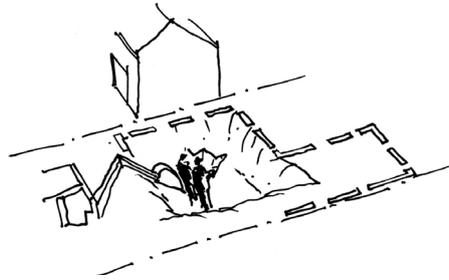
Ce référencement est localisé, vous n'aurez qu'à indiquer votre code postal et le type de chantier à réaliser : une liste d'architectes vous sera présentée.

www.architectes-pour-tous.fr

Aussi nous vous invitons à effectuer un repérage.

La méthode consiste à **sillonner votre territoire** à la recherche de maisons relativement neuves qui vous conviennent, et d'**entrer en contact avec ses habitants** pour leur poser des questions sur leur architecte, les délais de travaux et l'enveloppe globale. Vous aurez par ce biais le contact d'architectes proches de votre demande.

Les missions de l'architecte



L'architecte pourra intervenir de plusieurs façons sur votre projet de construction de maison individuelle.

Une documentation claire et étayée vous est proposée par l'**Ordre des Architectes**, dont **un guide** conséquent vous expliquant toutes les démarches, précautions, les missions, les étapes de la conception jusqu'à la réception, les obligations de l'architecte, les responsabilités, les aides.

Vous pourrez télécharger ce guide : www.architectes.org/maisons-individuelles-contrats-guide-et-annexes

Et sur cette page complète : www.architectes.org/vous-votre-maison-et-l-architecte

Les **CAUE d'île de France** ont mis en place un **Abécédaire** conséquent, dont l'onglet : «Projet de Construction» vous guidera également pour **préparer votre projet**, sur les étapes et questions préalables à se poser.

www.caue-idf.fr/content/projet-de-construction

Le coût d'une mission de maîtrise d'œuvre



Le coût des missions de l'architecte sont soit forfaitaires, soit au temps passé, soit calculées selon un pourcentage du montant des travaux.

Le coût d'un architecte n'est pas mesurable strictement puisque les économies liées au gain de temps, d'anticipation, de ressources et de négociations avec les entreprises font partie de sa mission.

Des **contrats types** pourront vous informer précisément des différentes modalités de partenariat entre vous (maître d'ouvrage) et le maître d'œuvre (architecte) :

www.architectes.org/maisons-individuelles-contrats-guide-et-annexes

Il est préférable de ne pas se fier aux pourcentages lus sur internet, ils dépendront de :

- La mission
- Des contraintes (délais, normes, distance)
- De l'enveloppe de votre projet.
- Des ressources de l'agence d'Architecture que vous aurez choisies. (Bureau d'études, notoriété, accompagnement à l'autoconstruction ...)